

Je tiens à remercier d'abord nos concitoyens d'être venus nombreux voter à l'élection municipale et de m'avoir accordé leur confiance, ainsi qu'à tous mes colistiers, en nous élisant dès le premier tour. Avec un taux de participation de 75%, les Villacalvitiens et les Villacalvitiennes ont montré une fois de plus leur civisme et l'importance qu'ils attachent à faire usage du droit de vote sur lequel est fondée notre démocratie.

Je tiens aussi à remercier l'ensemble des Conseillers qui viennent d'être élus, pour la confiance et l'appui qu'ils m'ont apportés sans réserve. Je sais que leur implication sera à la hauteur de la tâche que nous devons assumer pendant six années.

En effet, je mesure l'ampleur de la tâche à accomplir et l'importance de mes devoirs vis-à-vis de mes concitoyens. Je serai le Maire de tous les habitants, à l'écoute de chacun.

J'aurai autour de moi cinq nouveaux Conseillers et cinq Conseillers réélus. Cela me permettra d'effectuer ce mandat dans la continuité du précédent, tout en bénéficiant d'un élan nouveau et d'idées nouvelles.

L'actualité dominée par les élections municipales ne m'empêche pas, bien au contraire, de me retourner sur l'année passée, comme j'ai eu l'occasion de le faire lors de la cérémonie des Vœux à laquelle vous avez pu participer il y a 3 mois déjà.

Tout d'abord il me faut saluer les 4 membres de l'ancien Conseil qui n'ont pas sollicité à nouveau les suffrages de leur concitoyens mais n'en ont pas moins participé avec constance à l'action municipale durant 6 années : Madame Séverine PROUST, Messieurs Jean-Claude CHEVALLIER, Gilles GIRAULT et Jean-Paul CHÉREAU en tant qu'Adjoint.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants qui ont décidé de s'installer dans notre commune rurale. En effet, au cours de l'année 2013, 1 permis de construire et 8 certificats d'urbanisme ont été déposés, ce qui démontre l'attractivité de Villechauve.

Pour ce qui est des travaux de voiries, l'année 2013 a été marquée par l'aménagement de l'entrée du bourg, rue Pasteur, avec la confection de trottoirs et la pose de bordures : cette opération a entraîné une dépense de 52964,86 €, subventionnée à hauteur de 55%.

En outre, la remise en état des accotements de la route de Saunay et la réfection de la signalisation au sol du centre bourg ont été effectuées.

La commune s'est équipée d'une saleuse afin de pouvoir intervenir efficacement en cas d'intempéries hivernales.

Dans le but de conférer à notre cimetière un aspect décent et une organisation rationnelle, la commune a entamé depuis l'été dernier une procédure de reprise de nombreuses concessions abandonnées, et une mise à jour des concessions encore valides.

Suite aux suggestions de Madame Ariane LABALLE, a été réalisée la consolidation du mobilier de l'église dont elle est la gardienne, veillant à l'état de conservation de ce bâtiment communal.

En 2013, la commune a enregistré 3 naissances, nous avons célébré 2 cérémonies de mariage et nous avons malheureusement déploré 8 décès. Mais la population se maintient aux alentours de 300 habitants.

Il est de mon devoir – et je le fais avec grand plaisir – de féliciter pour leur dévouement tous ceux et toutes celles qui œuvrent bénévolement au sein des associations pour animer notre village.

Le Comité des fêtes organise annuellement un goûter de la galette des Rois offert aux Anciens, un vide-grenier très prisé des chineurs sur le site du plan d'eau et deux concours de belote.

Le Club d'animation du plan d'eau communal gère la pêche dans l'étang, inaugurée par un lâcher de truites, une randonnée pédestre, un repas de Pâques une année sur deux, une fête communale le 13 Juillet, un repas du souvenir le 11 novembre et un marché de Noël. De plus, un groupe de « Danse Country » rattaché au Club a été créé en 2013.

L'Amicale des chasseurs contribue au maintien des équilibres naturels entre faune et flore sur notre territoire, dans une ambiance conviviale et respectueuse de la population. Elle organise le repas de Pâques une année sur deux.

Le Club du 3^{ème} Âge se réunit 2 fois par mois pour passer dans la Petite Salle des après-midi consacrés aux jeux de cartes, principalement la belote, avec chaque fois un petit goûter très convivial.

L'association « Les Bricol'tous » organise des ateliers ludiques et artistiques au cours desquels sont fabriqués notamment les lampions pour le défilé du 13 juillet, une chasse aux œufs de Pâques et une fête d'Halloween avec quête de bonbons dans le bourg.

La Maison des Acrobates entraîne les enfants à pratiquer les arts du cirque au cours d'ateliers hebdomadaires.

En fin d'année, la commune et le CCAS offrent aux enfants scolarisés et aux Anciens un colis de Noël remis lors d'un goûter festif où se côtoient toutes les générations.

Pour terminer, je vous renouvelle mes meilleurs vœux de santé, de bonheur et de réussite pour le restant de l'année, en vous donnant rendez-vous pour les manifestations et les fêtes à venir.

LE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL



Christian Aubert, Jocelyne Moron, Michel Garcia, Robert Bois, André Bottier
Béatrice Richardeau, Alain Darjo, Martine Delétang, Alain Lajoux, Gilberte Poirier, Christian Chéreau

La cérémonie des vœux pour la nouvelle année 2014

Le 24 Janvier, Monsieur le Maire a présenté aux habitants de Villechauve les vœux du Conseil Municipal pour l'année 2014, en présence de Monsieur Serge LEPAGE, Conseiller général, Président de la Communauté de Communes Beauce & Gâtine, Maire de Saint-Amand-Longpré. Etaient également présents : Monsieur Jacques DUFOUR, Président du Syndicat scolaire amandinois, ainsi que des représentants de la Gendarmerie et des Sapeurs-Pompiers de Saint-Amand.



Monsieur le Maire expose le bilan de l'année écoulée et évoque quelques-uns des projets qui suivront les élections municipales toutes proches.



L'assistance est très attentive aux propos de M. le Maire qui remercie tous les acteurs de la vie communale, parmi lesquels se comptent de nombreux bénévoles.

Monsieur LAJOUX a pu dresser un bilan de l'action municipale en 2013, se soldant par un excédent budgétaire annuel global de 46443 €.



Monsieur Jacques Dufour prend la parole au nom du Syndicat intercommunal scolaire amandinois qu'il préside.



Monsieur Serge Lepage prend la parole en tant que Conseiller général et Président de notre Communauté de Communes (CCBG).

Ensuite Monsieur DUFOUR a donné le bilan positif du fonctionnement du nouveau Groupe scolaire amandinois, ainsi que les perspectives et les difficultés du futur aménagement des rythmes scolaires. Enfin Monsieur LEPAGE a rendu compte des réalisations et des projets de notre Communauté de Communes dans les domaines de

l'économie locale (Zone Industrielle des Bréviaires) et des services à la population (avec en particulier la Maison de Santé située à Saint-Amand mise en service en septembre 2013 et qui accueille une équipe médicale couvrant de nombreuses spécialités, déjà constituée en grande partie).

La cérémonie des vœux est l'occasion d'honorer les Villacalvitiens et les Villacalvitiennes qui ont été distingués par leur mérite à divers titres. Au premier chef, Monsieur Michel Martin a été élevé au grade de Commandeur du Mérite agricole pour avoir consacré sa vie à l'apiculture, en conférant à la Maison des Abeilles de Villechauve une notoriété nationale et internationale.



Au nom du Ministre de l'Agriculture, Monsieur Lepage remet à Michel Martin l'insigne de Commandeur dans l'Ordre du Mérite agricole.



Monsieur Martin, après avoir exposé un résumé de sa très riche vie d'apiculteur, nous montre l'insigne dont il peut être fier.

C'est aussi l'occasion de proclamer les résultats du concours annuel des Maisons fleuries. Les lauréats reçoivent un diplôme attestant leur citation au palmarès et une composition florale bien modeste en regard de leurs réalisations autour de leurs maisons.



Monsieur André Bottier, responsable du concours, lit le palmarès de l'année 2013 : 6 maisons ont obtenu un prix.



Trois des lauréats ont reçu leur diplôme des mains de M. le Maire : M Provost, 1^{er} prix, Mme Noble et M. Brosset.



Après le cérémonial, un vin d'honneur est offert par la Municipalité aux Villacalvitiens et aux Villacalvitiennes qui ont honoré de leur présence cette réunion communale. A l'occasion de l'échange des vœux, les Administrés et leurs Élus peuvent ainsi se rapprocher.

LES NUMÉROS UTILES

LES TRANSPORTS

Ambulances & Taxis Porcher – Nourray-St Amand	02 54 77 58 58
Ambulances Breteau – St Amand	02 54 77 33 37
Taxis Breteau	02 54 82 93 47

Rappel

Le Conseil Général et la Communauté de Communes ont lancé fin 2010 un réseau de transport à prix unique, appelé **ROUTE 41**. C'est un **TRANSPORT A LA DEMANDE**. Il suffit de réserver votre déplacement par téléphone. Un véhicule vient vous chercher à votre domicile pour vous conduire à l'un des points d'arrêt pour le trajet aller et inversement pour le trajet retour. **Le coût du transport n'est que de 2 € par trajet**. Il est **GRATUIT** pour les personnes handicapées, les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires du RSA. Pour les horaires et les réservations, téléphoner au : **02 54 58 41 50**

NOS ARTISANS ET NOS AGRICULTEURS

Alain AUBERT Rénovation de l'habitat	02 54 82 82 48
Jean-Paul CHÉREAU Agriculteur	02 54 80 30 74
Catherine DÉLIER Agricultrice	02 54 23 83 26
Gérard FOREAU Agriculteur	06 08 43 15 05
Gilles GIRAULT Agriculteur	02 54 80 36 64
Thierry GUINET Entretien de l'habitat	02 54 82 99 07
Michel HEMME Travaux agricoles	02 54 80 34 88
Marc JOUBERT Agriculteur	02 54 80 33 24
Claude LABALLE Chambres d'hôtes	02 54 80 35 60
Famille LANDIER Paysagistes	02 54 80 33 45
Marc LEMEASLE Agriculteur	02 54 82 92 97
Anthony MARTIN Apiculteur	02 54 80 33 39
Vincent PORCHER Rénovation de l'habitation	09 64 47 94 99
Thierry POTIER Charpentier-couvreur	02 54 82 87 98

SANTÉ à Saint-Amand-Longpré

Chirurgien-dentiste : DUTILLEUL Antoine	02 54 82 93 20
Infirmières : FIGUEREDO Françoise	02 54 82 89 31
Médecin : SORET Daniel	02 54 82 80 35
Orthophoniste : CORIAN Aline	02 54 82 97 40
Pharmacie : RONSARD	02 54 82 80 11

Adresses essentielles à Saint-Amand-Longpré

La Poste : 8 rue Jules Ferry	36 31
Collège Honoré de Balzac : 9 rue René Descartes	02 54 82 80 50
École maternelle et primaire : rue des Écoles	02 54 82 86 46
Mairie : 18 rue Jules Ferry	02 54 82 83 74
C ^{té} C ^{nes} Beauce & Gâtine : 18 rue Jules Ferry	02 54 82 98 18
Maison de retraite : 34 rue Jules Ferry	02 54 82 80 63

NOS ÉLUS ET NOTRE PERSONNEL COMMUNAL

Composition du Conseil Municipal

Le Maire : M. LAJOUX Alain, maçon retraité

Les Adjoints :

M. DARJO Alain, enseignant-chercheur retraité
Mme MORON Jocelyne, assistante familiale
M. CHÉREAU Christian, entrepreneur forestier retraité

Les Conseillers :

M. GARCIA Michel, cadre commercial
Mme RICHARDEAU Béatrice, ouvrière
M. BOTTIER André, conducteur de travaux retraité
M. BOIS Robert, cadre retraité
Mme DELÉTANG Martine, ouvrière
Mme POIRIER Gilberte, agricultrice retraitée
M. AUBERT Christian, menuisier retraité
Mme POIRIER Gilberte, agricultrice retraitée

Les Employés communaux :

Madame Sophie FOUQUET, secrétariat de Mairie et Agence postale
Madame Annie CHÉREAU, entretien des locaux municipaux
Monsieur Laurent PINARD, entretien des bâtiments et des espaces verts

Les Délégués communautaires

Villechauve appartient à la Communauté de Communes de Beauce et Gâtine (CCBG). Les délégués représentant Villechauve au sein du Conseil Communautaire sont le Maire, *Monsieur Alain Lajoux*, titulaire, et son 1^{er} Adjoint, *Monsieur Alain Darjo* suppléant.

INFORMATIONS PRATIQUES

Mairie : 1 place Louis Surgé, 41310 Villechauve

Tél.-fax : 02 54 80 30 46

E-mail : commune.villechauve@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat :

**lundi de 13h30 à 17h30 ; mardi de 8h00 à 12h et de 13h30 à 17h30 ; jeudi de 8h à 12h ;
vendredi de 14h à 17h**

Agence postale : 1 place Louis Surgé, 41310 Villechauve

Horaires d'ouverture :

lundi 8h30-12h ; jeudi 15h-17h30 ; samedi 9h-12h

Téléphone : 02 54 89 30 52

Heure des levées :

du lundi au samedi levée unique à 11h

Il est possible d'effectuer des paiements par carte bancaire et, pour les titulaires d'un compte postal, des retraits jusqu'à 350 €

Mediathèque

La Médiathèque de la CCBG a ouvert à la mairie de Villechauve une **Borne de réservation**, accessible aux heures d'ouverture du Secrétariat et de l'Agence Postale. Cela permet de **réserver et de retirer sur place des livres, des CD Audio et des DVD**.

Abonnement annuel : adulte appartenant à la CCBG : 6€/an ; adulte hors CCBG : 12€/an ; Service gratuit pour les jeunes de moins de 18 ans.

Permanence à la Mairie

En cas de fermeture exceptionnelle du secrétariat et de l'Agence postale, une permanence sera ouverte **le samedi** de 10h30 à 12h, pour les demandes ou les retraits de pièces administratives courantes (cartes nationales d'identité, permis de construire ou d'aménager...). Un conseiller municipal vous recevra pour vous fournir les formulaires administratifs ou transmettre votre demande ou vos dossiers au secrétariat.

Tarifs de location de la salle polyvalente

Les tarifs varient selon les périodes de l'année, à cause du chauffage en hiver.

- Été : du 1^{er} Mai au 30 Septembre (caution 200 €)
- Hiver : du 1^{er} Octobre au 30 Avril (caution 250 €)

	Habitants de la Commune	Hors Commune
Réunion ou Vin d'honneur	60 € (l'été) 90 € (l'hiver)	
Location journée	110 € (l'été) 140 € (l'hiver)	150 € (l'été) 180 € (l'hiver)
Journée supplémentaire	70 € (l'été) 90 € (l'hiver)	90 € (l'été) 110 € (l'hiver)

La remise des clés et l'état des lieux d'entrée se font la veille au soir en présence de M. André BOTTIER, gérant de la salle. La restitution des clés et l'état des lieux de sortie se font le lendemain matin du dernier jour de location.

Assistantes maternelles à Villechauve

BERLEAU Ludivine 16 rue Pasteur

02 54 89 31 55

LES RÉALISATIONS 2013**Travaux de rénovation**

- Consolidation du mobilier de l'église.
- Installation électrique dans la remise à outils.
- Installation d'un robinet extérieur dans la cour de la petite salle.

Travaux de voirie

- Confection de trottoirs et pose de bordures rue Pasteur à l'entrée du Bourg, avec un coût global de 52964.86 €, subventionné à 55 %.
- Remise en état des accotements Route de Saunay.
- Réfection du marquage au sol des chaussées du Bourg.

Actions sociales

Le 7 décembre 2013, 54 colis de Noël ont été offerts aux personnes âgées de 65 ans et plus et 46 colis aux enfants scolarisés. De plus, un colis a été donné à chacun des employés de la Mairie. Cette action est financée par le CCAS de la Commune.



Conseillère municipale et membre du CCAS, Madame Jocelyne Moron a organisé cette année encore la distribution des colis de Noël aux enfants scolarisés et aux Anciens du village, réunis pour un goûter dans la salle des Fêtes. Elle souhaite la bienvenue à tous les invités présents, et précise que les Conseillers se chargeront de porter leurs colis aux Anciens et aux enfants qui n'ont pas pu venir participer à cette joyeuse petite fête.



Sagement assis auprès de leurs parents, les enfants attendent l'arrivée imminente du Père Noël. Tout aussi sages, des Conseillers municipaux groupés au fond de la salle en compagnie de notre ancien Maire Louis Surgé, sont heureux de participer à cette joyeuse assemblée.



Le Père Noël vient d'arriver ! Les enfants accourent pour recevoir déjà une généreuse poignée de bonbons.



Le Père Noël tient à remettre son cadeau à chacun des enfants, non sans lui avoir demandé s'il a bien été sage en 2013 !



Innovation très appréciée : le Père Noël vient donner son colis à chaque invité présent au goûter.



En reconnaissance de cet effort, il a droit à une bise sur ses deux joues barbues, ce qui provoque l'hilarité générale.

Taxes foncières 2013

- Sur les propriétés bâties, le taux appliqué par la Commune en 2013 est 18,53 % (inchangé) et la taxe pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères est 15,97 % (16,50 % en 2012).
- Sur les propriétés non bâties, le taux appliqué par la Commune est 49,40% (inchangé).

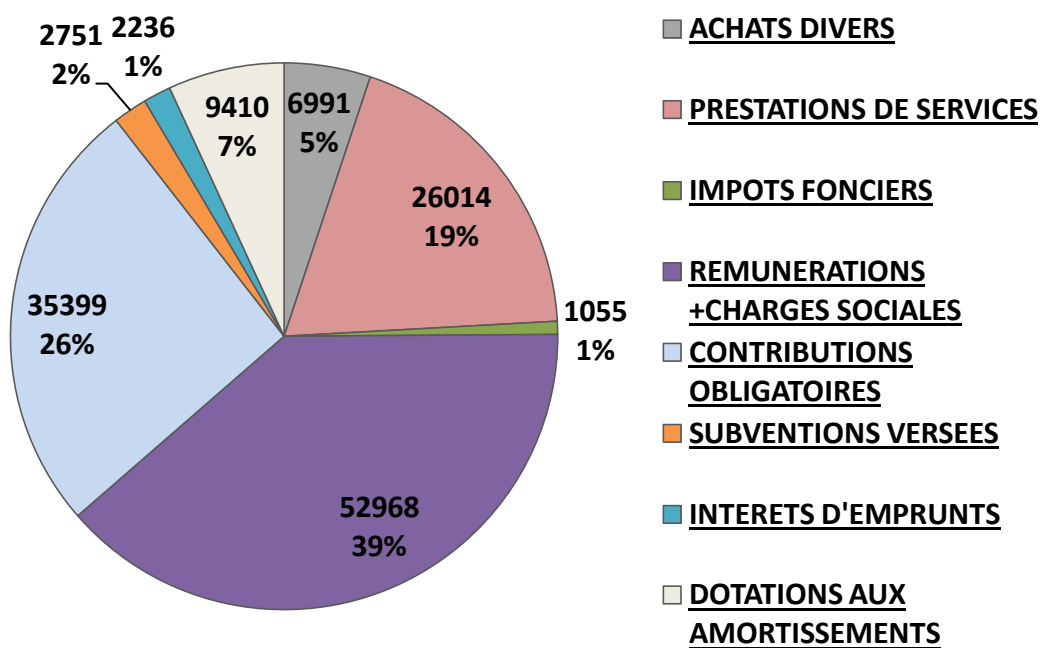
Il ne faut pas oublier que les variations du montant des taxes dépendent à la fois des variations des taux de prélèvement et des variations de la base d'imposition, cette dernière n'étant pas fixée par le Commune.

Compte administratif 2013

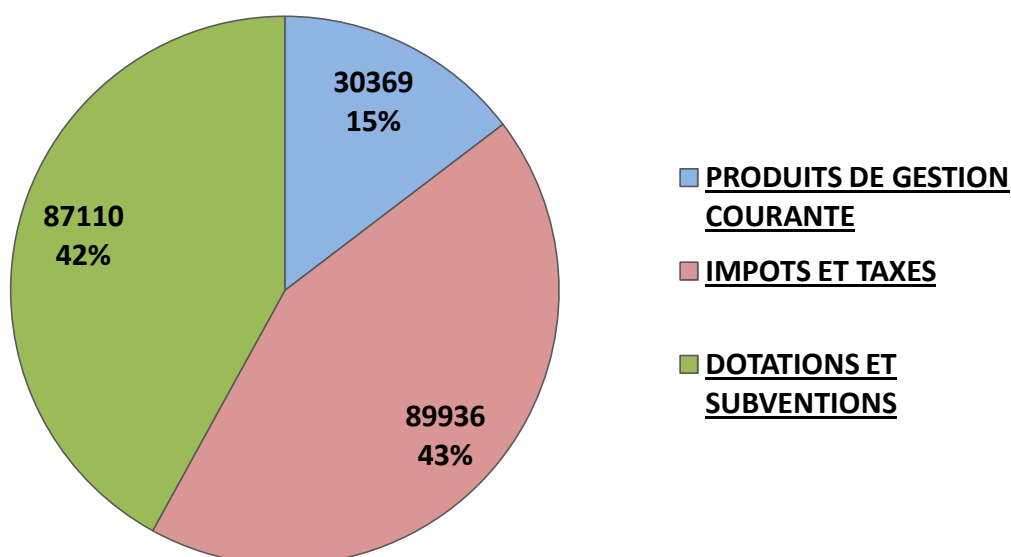
Comment se sont réparties en 2013 les dépenses et les recettes de fonctionnement d'une part et les dépenses et les recettes d'investissement d'autre part ? Elles sont résumées sur les graphiques des pages suivantes.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

REPARTITION DES DEPENSES TOTALES (136 824 euros)



REPARTITION DES RECETTES TOTALES (207 415 euros)

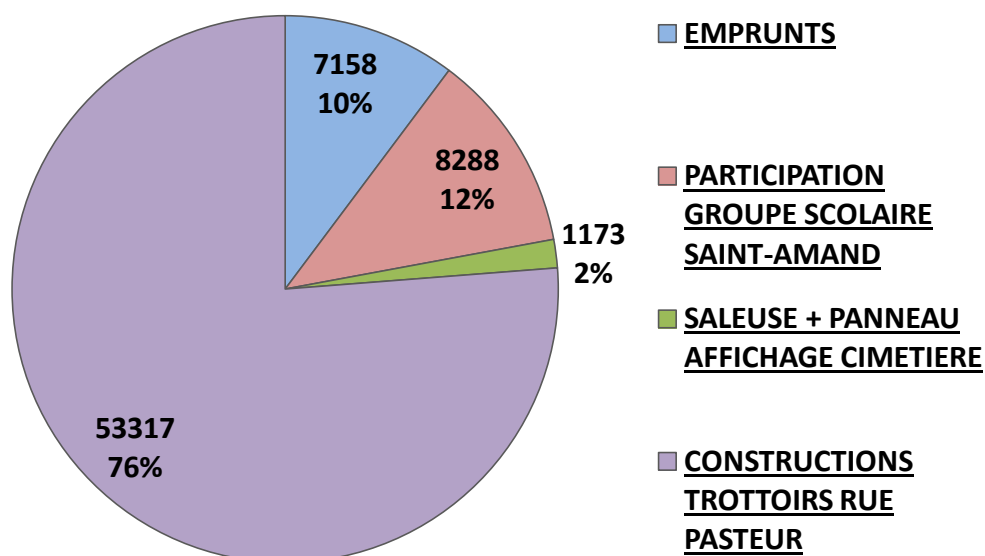


➤ TOTAL RECETTES 2013 :	207415 €
➤ TOTAL DEPENSES 2013 :	136824 €
EXCEDENT DE L'EXERCICE	70 591 €

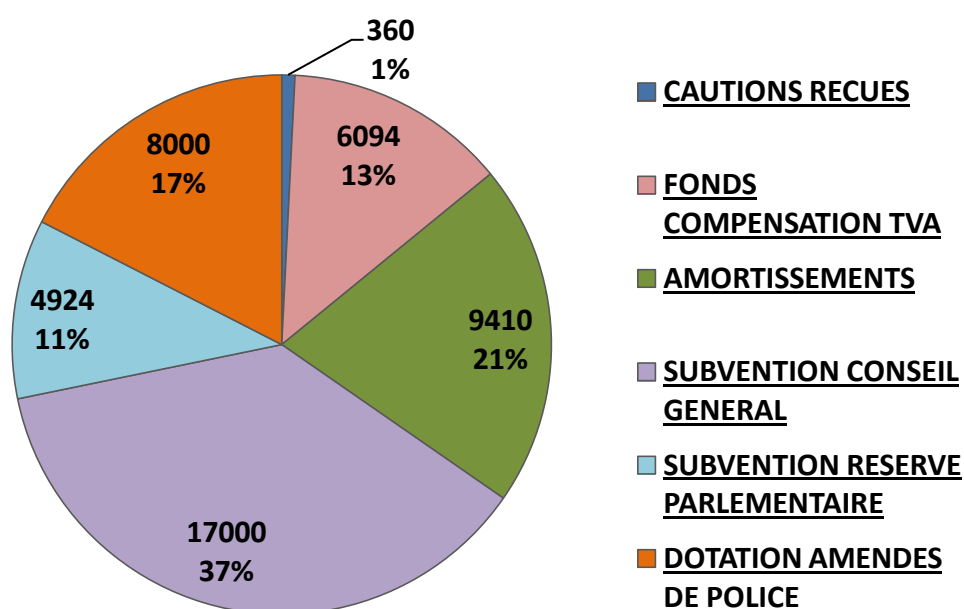
REPORT EXCEDENT ANTERIEUR	337596 €
EXCEDENT CUMULE FIN 2013	408187 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

REPARTITION DES DEPENSES TOTALES (45 788 euros)



REPARTITION DES RECETTES TOTALES (69 936 euros)



➤ TOTAL RECETTES 2013 :	45 788 €
➤ TOTAL DEPENSES 2013 :	69 936 €
DEFICIT DE L'EXERCICE	24 148 €

REPORT EXCEDENT ANTERIEUR	46 987 €
EXCEDENT CUMULE FIN 2013	22 839 €

ÉTAT CIVIL



Les familles des Villacalvitiens s'agrandissent :

- Lola BARRAULT née le 31 janvier 2013
- Imad OUHMAD né le 9 juin 2013

Félicitations aux heureux Parents !



Se sont unis par le mariage :

- Germain CHESNEAU et Alice BLANCHET le 20 juillet 2013
- Alain BRION et Sylvie MASSUARD 7 décembre 2013

Félicitations et meilleurs vœux de bonheur aux Époux !



Nous ont quittés :

- Abel CHÉREAU le 7 janvier 2013
- Georges BARRÉ le 17 février 2013
- Suzanne CHÉREAU le 12 avril 2013
- Gisèle PICHON le 5 mai 2013
- Bernard BAGLAN le 2 août 2013
- Yvette VERGER le 24 octobre 2013
- Rolande JOUBERT le 19 novembre 2013
- Michel GOUGEON le 22 décembre 2013

Nos sincères condoléances à leurs Familles et leurs Amis.

Le Concours des Maisons fleuries 2013

Comme chaque année, la Commune rend hommage à ceux de ses habitants qui s'efforcent d'agrémenter le paysage communal en fleurissant maisons et jardins. Seules les habitations dont les façades et les jardins sont visibles depuis une voie communale ou une route traversant la Commune peuvent être prises en considération. En 2013, 6 prix ont été attribués.

1^{er} Prix :

Monsieur PROVOST, 28 rue Pasteur

Ont obtenu également un prix :

- | | |
|-----------------------|--------------------|
| M. BROSSET Kevin | 3 rue Pasteur |
| Mme SUPERVIELLE Cindy | 36 rue Pasteur |
| M. POTTIER Joseph | La Plouterie |
| M. BEAUDEUX Roger | 18 rue des Chauves |
| M. CHATTE Guillaume | 32 rue Pasteur |

Les cérémonies du souvenir

La mémoire des Villacalvitiens tombés au Champ d'Honneur est honorée lors de deux cérémonies qui se déroulent devant le monument aux Morts, le 8 Mai et le 11 Novembre, en présence des Anciens Combattants.

Le cérémonial est immuable : il commence par un défilé autour de l'église, les enfants présents ouvrant la marche. Puis les noms des soldats morts pour la France sont appelés. Après une minute de silence, Monsieur le Maire lit une allocution adressée en général aux communes de France par le Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants.

Les participants à ces cérémonies sont conviés ensuite à prendre ensemble un verre de l'amitié tout en évoquant la vie passée du village.



Le 8 Mai 2013 : défilé des Citoyens en direction du Monument aux Morts. Les enfants présents ouvrent la marche.



Le 1^{er} Adjoint, lit l'allocution célébrant le respect et la reconnaissance dus aux Combattants morts pour la France.



Le 11 Novembre 2013 : on écoute l'appel des noms des Villacalvitiens morts pour la France, durant les deux guerres mondiales.



Monsieur le Maire donne lecture de l'Allocution ministérielle annonçant qu'en 2014 sera commémoré le centenaire du début de la première guerre mondiale.

Le Club d'animation du Plan d'eau a organisé, dans le cadre de cette cérémonie du Souvenir, un repas auquel étaient conviés tous les habitants souhaitant s'associer à la célébration du 11 Novembre 1918, date de l'Armistice qui mettait fin aux combats de la Première Guerre mondiale.



Dans la salle des fêtes, les convives réunis autour de M. le Maire devisent dans une atmosphère calme et chaleureuse.



La tradition du repas organisé auparavant par une Association d'Anciens Combattants est ainsi maintenue dans notre village.

NOS ASSOCIATIONS

Le Comité des Fêtes

Le Comité des fêtes invite chaque année les Anciens du village à partager la galette des Rois. Il convie les habitants à un banquet au printemps, organise deux concours de belote, et un vide-grenier à l'automne.

Toute personne intéressée peut contacter M. Pierre LANDIER au 02 54 80 33 45 ou Mme Poirier au 02 54 80 38 38

La galette des Rois

Les Anciens de Villechauve ont été invités le 26 janvier 2013 à déguster la galette des Rois dans la salle des Fêtes, tout en échangeant des nouvelles à propos de ceux qui n'ont pas pu venir, ou des souvenirs sur ceux qui ne viendront plus.



Le Président Pierre Landier sert aux invités qui le souhaitent du vin pétillant de la région. Plaisir des yeux et de la bouche que l'âge n'atteint pas. Comme chaque année, cette réunion traditionnelle est la première organisée à Villechauve après celle des vœux du Conseil municipal. Ainsi les Anciens du village sont confortés dans l'idée qu'ils ne seront pas oubliés dans les semaines et les mois qui vont suivre.



Les invités font honneur aux clémentines et aux friandises qui garnissent les tables, ainsi qu'à la savoureuse galette dont ils acceptent volontiers une seconde part.

Les concours de belote

En 2013, deux concours ont été organisés : le 10 mars et le 23 novembre. Chaque fois les participants, venant parfois de loin, ont été nombreux et très motivés. La séance est agrémentée par le tirage d'une petite loterie à laquelle les joueurs gagnent diverses denrées et boissons. Mais c'est par le concours lui-même que les participants obtiennent de substantielles récompenses.



Le 10 mars, la salle des fêtes est pleine des tables de joueurs et du murmure des voix car on est très concentré sur le jeu.



Le décompte des points à la fin de chaque partie : une opération que Marc Lemeasle mène ici avec promptitude et rigueur.



Un intermède joyeux en attendant l'annonce des résultats : le tirage des numéros gagnants de la loterie.



Les lots s'accumulent devant ces participants chanceux : des provisions pour de futurs goûters ou petits déjeuners.



Les gagnantes du concours du printemps : deux sympathiques dames toutes émues d'avoir remporté la victoire.



L'équipe du Comité entoure les gagnants du concours de novembre : un couple, récompensé pour avoir su bien s'entendre !

Le vide-grenier

En 2012, les intempéries d'octobre avaient obligé le Comité à annuler la tenue du vide-grenier. En 2013, malgré une fraîcheur matinale éprouvante pour les exposants, la manifestation a pu avoir lieu le 13 octobre comme prévu.



La berge de l'étang offre un cadre de choix pour les étalages des exposants. C'est en même temps pour les visiteurs un lieu de promenade très agréable dès lors que le soleil est de la partie, ce qui fut le cas en fin de matinée et durant l'après-midi. Aucun espace n'est laissé libre entre les stands car les exposants sont





Du côté du préau, les étalages se partagent l'espace disponible de part et d'autre du chemin d'accès et sur l'esplanade.



Pierre Landier a le sourire : cette année la « brocante » connaît un franc succès. Il est félicité par l'ancien maire et le maire actuel.



Dès le début de la matinée, l'équipe de la buvette propose de la bernache et d'autres boissons réconfortantes pour faire face à la fraîcheur ambiante.



Les visiteurs se pressent entre les stands : on chine bien sûr, mais aussi on bavarde avec les connaissances rencontrées au passage.

Amicale des Loisirs du 3^e Âge

Les Anciens de Villechauve et des communes voisines se réunissent régulièrement pour jouer à la belote et autres jeux de cartes traditionnels. Des repas sont organisés, auxquels se joignent les familles et les amis des membres de l'Amicale.

Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser à Mme Gilberte Poirier, présidente de l'Amicale, au 02 54 82 30 30.





Réunis dans la salle des Associations, les membres de l'Amicale se répartissent par quatre autour des petites tables pour se lancer dans de très sérieuses parties de belote. Au milieu de l'après-midi, ils partageront un bon goûter pour ensuite reprendre leurs cartes de plus belle.



Gilberte Poirier préside fidèlement l'Amicale depuis bien des années. Toujours attentive au bien-être des participants aux réunions, elle assure, par son entier dévouement et par son dynamisme, la vitalité de cette vénérable association. Le banquet du 30 novembre était l'occasion de fêter le jubilé de l'Amicale : 25 ans qui ont vu tant d'Anciens se réunir en son sein, pour se distraire ensemble et y trouver une chaleureuse amitié.



La Présidente demande à chacun de lever son verre pour célébrer les 25 ans d'existence de l'Amicale.



Ensuite les convives trinquent joyeusement à la santé des uns et des autres, souhaitant encore longue vie à l'Amicale.



L'assistance est nombreuse et les tables sont bien garnies. Quelques membres du Conseil municipal participent à la fête, montrant ainsi l'importance qu'ils attachent à l'Amicale pour assurer aux anciens de notre village et des bourgs voisins une vie plus heureuse.



Un intermède très apprécié avant le dessert : une démonstration offerte par le groupe de Danse Country de Villechauve.

Les deux plus anciennes Dames de l'Amicale, Jacqueline Loyau et Simone Coutable, sont honorées pour leur fidélité.

La Société de Chasse



La société de chasse de Villechauve dite « l'Amicale des Chasseurs » réunit actuellement une douzaine de membres. Les chasses se déroulent sur le territoire de la commune, riche en gibiers divers.

Pour tous renseignements, veuillez contacter M. Chéreau Christian, président de l'Amicale, au 02 54 80 30 17.

Durant la saison de chasse, les chasseurs organisent plusieurs battues afin d'assurer les quotas qui sont alloués à leur société, notamment en ce qui concerne les chevreuils. Ils effectuent également des battues pour éliminer les renards qui s'installent régulièrement sur le territoire communal et qui proliféreraient très vite si on n'y mettait pas un frein.



Revêtus de leur équipement à la fois traditionnel et pratique, les membres du club sont réunis ici autour du président Christian Chéreau, du vice-président Michel Moreau et du chef de battue, Alain Lajoux. Des chasseurs sans fusils ? Non bien sûr : les armes sont pour l'instant rangées dans les voitures. Mais elles sont bien fourbies et ne vont pas tarder à sortir de leurs fourreaux.



Le chef de battue donne ses consignes pour le déroulement de la battue et la répartition des chasseurs sur l'aire de la chasse.



Les chasseurs écoutent attentivement car il en va de leur propre sécurité et de celle des habitants et des véhicules.



Mission accomplie. Il restait ce jour-là un chevreuil à prendre pour compléter le quota alloué à la société. C'est un beau mâle qui constitue la dernière prise de la saison. Curieusement, il n'avait pas encore de bois sur la tête, bien que l'hiver soit déjà bien avancé. Cette prise est, comme les précédentes, destinée avant tout à réguler la population locale de ces cervidés, afin de limiter les prélèvements qu'ils opèrent sur les cultures.

Le Club d'animation du Plan d'eau

Cette association gère la pêche et participe à l'entretien du Plan d'eau communal. Elle organise en plus certaines manifestations liées ou non au Plan d'eau. Elle est composée principalement de Conseillers municipaux et de membres extérieurs au Conseil municipal. Le Bureau actuel ci-dessous sera renouvelé suite aux élections municipales.

- **Président : Alain DARJO**
- **Vice-Président : Jean-Paul CHÉREAU**
- **Trésorier : Christian CHÉREAU**

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le Président, au 02 54 80 34 57 ou le Vice-Président, au 02 54 80 30 74.

L'année 2013 a vu la naissance d'une nouvelle activité menée par le Club du Plan d'eau : la **Danse Country**. C'est Jocelyne Moron qui a pris l'initiative de créer un groupe de danseurs et de danseuses qui se réunissent chaque semaine dans la salle des fêtes pour se livrer à ce loisir très en vogue en ce moment. Un professeur accrédité, Geneviève BROSSIN, leur enseigne l'art et la manière de pratiquer cette danse aux chorégraphies savantes et très codifiées. Des photographies de leurs prestations sont incluses dans deux rubriques de ce bulletin.

L'entretien du plan d'eau

Les membres du Club d'animation se participent à l'entretien des berges et du mobilier du Plan d'eau, afin qu'il puisse accueillir en toutes saisons activités et manifestations diverses, et offrir un lieu de promenade et de détente bien agréable. Tous les ans à la fin de l'hiver, tous les membres disponibles du club procèdent à une séance de débroussaillage des rives de l'étang et de la Brenne.

La fête de Pâques

En 2013, c'était le Club du Plan d'eau qui était chargé d'organiser la Fête de Pâques. Un repas festif suivi d'un bal se sont tenus à la salle des fêtes.



Les participants au repas étaient nombreux et les tablées occupaient toute la salle. Les mets préparés par le traiteur ont été appréciés comme en attestent les assiettes bien vidées.



Toujours vaillant et généreux de sa personne, Louis Surgé gratifie l'assistance de chansons traditionnelles et populaires qui sont vivement applaudies.



Une fête ne va pas sans un animateur. Marc Trémardeau assure l'ambiance musicale et demande à qui voudra une chansonnette ou une petite histoire drôle.



C'est gagné : un convive a relevé le défi et a pris le micro. Tout le monde attend la chute de l'histoire qui libérera rires et bravos.



Le repas à peine terminé, les convives s'éparpillent pour danser, répondant à l'appel d'une musique bien rythmée.



L'envers du décor : il faut bien s'occuper de l'abondante vaisselle nécessitée par la succession des plats, arrosés comme il convient : bien, mais avec modération.



Conversations et discussions commencées à table se poursuivent à la petite buvette. Car la soif de paroles entraîne celle de boissons, et réciproquement. Mais avec modération.



Une certitude s'impose : un bon et long repas n'empêche nullement de danser ensuite. En solo ou en couple, on s'amuse franchement dans une ambiance joyeuse et conviviale.

Le pêche à la truite

Un lâcher de 110 kg de truites a été effectué fin Avril dans l'étang de Villechauve. Durant toute la journée du 27 Avril, de nombreux pêcheurs répartis autour du plan d'eau ont tenté leur chance, bénéficiant d'un temps ensoleillé mais frais.



La joie du pêcheur qui voit le bouchon de sa ligne s'enfoncer soudain récompense sa patience et son savoir-faire.



De la préparation de la ligne à la capture d'une truite, tous les gestes du pêcheur doivent être précis pour avoir un butin.

Afin d'assurer un maximum d'équité, le règlement stipule que durant la matinée les pêcheurs doivent se déplacer toutes les heures de 20 places, le placement initial étant attribué au sort. De plus, une pause d'une demi-heure est observée à 9h30. La matinée s'achève à midi, une restauration champêtre étant proposée sur place. L'après-midi, la pêche reprend à 14h et le placement est libre.





La pause en milieu de matinée est l'occasion de se réchauffer avec un bon café et de se restaurer avec saucisses et merguez.



Les membres du Club installent un barnum en prévision du repas qui doit clore la matinée de pêche réglementée.

Pour que la partie de pêche soit l'occasion d'une réunion en famille ou entre amis, les organisateurs ont prévu la possibilité de se restaurer sur place à l'heure du déjeuner. Sont proposées charcuteries, grillades, fromage et pâtisserie. Une quarantaine de personnes ont saisi cette possibilité et ont pu ainsi profiter pleinement du site tout au long de la journée.



Alain Lajoux proposait cette année encore un jeu-concours : estimer le poids d'une grosse truite présentée dans un aquarium.



Cette attraction fait la joie des promeneurs petits et grands. Qui fournira la meilleure estimation et emportera la truite ?

La randonnée pédestre printannière

Une randonnée organisée le 16 juin 2013 a vu partir du plan d'eau une soixantaine de participants de tous âges. Trois circuits centrés sur le cours de la Brenne étaient proposés aux marcheurs : 9 km, 16km et 20 km. Un substantiel casse-croûte était fourni aux marcheurs pour se restaurer à mi-parcours, ainsi que des rafraîchissements à l'arrivée.





Le parc du Moulin de Perchène, à Neuville-sur-Brenne, offre un cadre exceptionnel pour le stand de restauration que les membres du club ont dressé tôt le matin. Les randonneurs trouvent en arrivant toute une brigade de volontaires pour les accueillir, les servir et les encourager.



Par chance, c'était journée portes ouvertes au Moulin ce jour-là. Les marcheurs qui le souhaitaient pouvaient ainsi prolonger un peu leur halte en visitant le bâtiment principal du moulin, situé tout à côté. Ils pouvaient admirer dans la grande salle du rez-de-chaussée quelques éléments du mécanisme actionné par l'eau de la rivière. En particulier un engrenage de plusieurs mètres de diamètre.



Monsieur Knebel, propriétaire du Moulin, met gracieusement à la disposition des randonneurs le parc ou une grange proche.



Une attraction de plus suscitait la curiosité et l'admiration des marcheurs : un âne tout harnaché pour une sortie dans le domaine.

L'empoissonnement ayant été effectué fin 2012 l'étang a été ouvert à la pêche durant tout l'été 2013, moyennant une participation modérée (5 € la demi-journée et 7 € la journée).

Les festivités du 13 Juillet 2013

A l'occasion de la Fête Nationale de Juillet 2013, un repas communal organisé par le Club s'est tenu de 20H à 22H30 dans la salle des fêtes.



Dans la salle décorée aux couleurs de la République, l'apéritif offert par la Municipalité est encore dans les verres, tandis que les convives attendent bien sagement le plateau-repas qui va leur être servi par les membres du Club du Plan d'eau.



Ce repas festif, très simple mais toujours apprécié, est la manifestation conviviale par excellence. Elle permet aux habitants de notre village de se retrouver tous les ans, en compagnie de leurs familles et de leurs amis. Il en résulte une assistance nombreuse où se côtoient les jeunes enfants et les adolescents, leurs parents, leurs grands-parents et même leurs arrière-grands-parents pour les plus chanceux.





Le repas touche à sa fin. Un toast a été porté par Monsieur le Maire en l'honneur de la République, de notre village et de tous ses habitants. Les convives laissent éclater leur joie qu'ils manifestent debout, avec de longues acclamations.



Pour clore et agrémenter cette première partie de la soirée, Louis Surgé nous gratifie de quelques éléments de son répertoire de chansons traditionnelles bien françaises. D'autres convives exécutent une sorte de danse tribale très moderne et franchement drôle.



Les convives sortent de la salle et se rassemblent pour le départ. On distribue les lampions à tous les enfants présents.

Les enfants ont déjà allumé leurs lampions et vont bientôt ouvrir la marche pour se rendre au Plan d'eau.



Juste avant l'ouverture du bal populaire, le groupe Danse Country du Club a gratifié l'assistance d'une belle démonstration. Les danseurs et les danseuses ont surmonté leur tract pour cette première prestation devant un public qui les a chaleureusement applaudis.

Le marché de Noël

Le dimanche 8 Décembre, Jocelyne et Michel Moron, aidés par quelques autres membres du Club, ont organisé un beau Marché de Noël qui s'est tenu dans la salle des fêtes, de 10 H à 17 H. Il y avait une quinzaine d'exposants couvrant un large éventail de produits et de marchandises. Une petite buvette proposait entre autres un excellent vin chaud. Les exposants se sont déclarés dans l'ensemble satisfaits des ventes qu'ils ont réalisées durant cette journée.



Cette année encore, on est impressionné par la variété et la qualité des articles proposés aux visiteurs du marché. Ici des objets décoratifs, plus loin des produits alimentaires, tous artisanaux et originaux.

Comme toujours, cette manifestation est aussi l'occasion de se rencontrer, de bavarder dans une atmosphère chaude et conviviale. Elle offre un avant-goût irremplaçable des fêtes toutes proches de Noël et du Jour de l'an neuf.



Michèle et Daniel Guérin, de nouveaux habitants de Villechauve, nous apportent du Sud-Ouest de très bons vins de Bordeaux.



Ce beau pull de laine tricoté par Gilberte Poirier va bientôt lui être acheté. Mais à qui peut-il bien être destiné ?

Le marché de Noël de Villechauve est à la hauteur de ses grands frères des environs pour ce qui est du régal des yeux et du régal du palais.



Jean-Michel Vaudour exposait quelques-unes de ses œuvres. Son style allie un réalisme richement coloré à une touche impressionniste ou naïve parfois.



Une sympathique petite buvette où Jocelyne et Michel accueillait les visiteurs pour leur proposer, entre autres, un cordial vin chaud délicieusement aromatisé.

La Maison des Acrobates

Sarah Beauchesne et Philippe Girier animent un atelier de cirque, dans la salle polyvalente mise à disposition par la Municipalité. Une douzaine d'enfants, divisée en deux groupes (l'un débutant, l'autre plus avancé), s'initient aux acrobaties (travail au sol, planche sur rouleau, funambulisme...), jongleries, clowneries.

En fin d'année scolaire, les parents et les amis sont conviés à une démonstration suivie d'une remise de diplômes.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Sarah Beauchesne et Philippe Girier au . 06 08 51 32 61.



Une jonglerie qui développe à la fois la grâce et l'adresse. Il faut aussi apprendre à coordonner ses gestes avec ceux des partenaires.



Amusant mais pas facile de parvenir à se tenir en équilibre puis d'avancer sur cette grosse boule qui ne demande qu'à se dérober sous les pieds !



L'atelier de cirque est par excellence une activité ludique qui contribue au développement moteur et psychique de l'enfant ou du jeune adolescent. Celui-ci perfectionne la maîtrise statique et dynamique de tout son corps. Il apprend en même temps à coopérer avec ses partenaires dans une activité de groupe. Il apprend à se produire en public et à prendre confiance en lui-même.

Association les Bricol'tous

Fondée par des parents d'élèves, elle est destinée à organiser des loisirs collectifs pour les enfants de Villechauve. Les activités sont centrées sur le bricolage, la peinture, le dessin, les jeux de société...

Renseignements : s'adresser à Mme Ludivine BERLEAU, Présidente, tél. 02 54 80 39 18.

La fête de Pâques 2013

Le samedi 30 mars précédant le jour de Pâques, les enfants du village ont été invités à participer à une chasse aux œufs de Pâques que les Mamans des Bricol'tous avaient éparpillés dans les buissons du petit parc derrière la mairie.



Est-on vraiment à Pâques ? Tout emmitouflés pour se protéger du froid, les enfants cherchent activement les œufs dans les buissons trempés par la pluie.



La chasse aux œufs a été rapidement menée, malgré les intempéries. Maintenant, on met le butin en commun en vue du partage qui ne va pas traîner.



La chasse aux œufs de Pâques est au départ une quête individuelle, chacun s'efforçant de ramasser un maximum de butin. Mais elle se termine par un partage égal de ce butin. Ainsi les enfants apprennent à se penser comme membres d'un groupe, en comprenant que l'effort collectif bénéficie à tous. C'est un premier pas vers le civisme qu'on attendra d'eux dans quelques années.

Les ateliers de bricolage

Parmi les activités menées dans les ateliers, la peinture occupe une place importante car elle s'adresse aux petits comme aux plus grands.



Avec l'aide attentive des Mamans, les enfants s'investissent dans une activité de peinture qui fait appel aussi bien à leur imagination qu'au respect du thème qui leur est proposé.



Les Bricol'tous ne se contentent pas d'occuper les enfants pendant les heures de loisir du milieu de semaine. Il s'agit d'éveiller et de renforcer leur intérêt pour les activités artistiques à leur portée. La fierté de réaliser par soi-même un dessin, une peinture, un modelage est importante pour donner aux enfants confiance en leurs capacités. Le travail en groupe les incite aussi à s'intéresser à ce que font les autres, et leur permet de comprendre l'enrichissement personnel dont ils peuvent bénéficier en échangeant leur expérience avec tous leurs camarades.

La fête d'Halloween

Le 30 Octobre 2013, les petits Bricol'tous ont fêté Halloween de manière traditionnelle. Après s'être grimés et avoir revêtus leurs déguisements de fantômes, diables et autres sorcières, ils parcourent les rues du bourg. Sonnant au seuil des maisons, ils espèrent recueillir diverses friandises. De nombreuses portes s'ouvrent aux enfants qui reçoivent un accueil bienveillant et des félicitations pour leurs déguisements. On aimerait illustrer toutes ces joyeuses haltes, si la place ne manquait pas dans ces pages... La fête est couronnée par un succulent goûter qui suit le partage du butin.



Avant le départ, les ultimes opérations de grimage des visages enfantins pour leur donner un aspect étrange de circonstance.



Durant environ 2 heures, le joyeux cortège déambule dans le Bourg. Les sacs se remplissent vite des friandises convoitées.



Madame Rousseau rue Pasteur...



Monsieur Housseau, non loin du Plan d'eau, tout en bas de la rue Pasteur...



Madame Chalouas, avenue de la Gare...



Monsieur Jean-Paul Chéreau, ferme du Bourg...



Madame Comte, au début de la rue Pasteur...



Madame Surgé et sa petite fille Marjorie rue Pasteur...



Madame Frédillon, rue des Chauves...



Madame Hamon, rue des Chauves...



Madame et Monsieur Bottier, rue des Chauves...



Marie Fouquet, au nom de ses parents, rue des Chauves...



Monsieur Grolleau, rue de Touraine...



Madame Galpain, rue de Touraine...



Une surprise attend les enfants dans la petite salle : les Anciens qui sont là et poursuivent imperturbablement leur partie de belote, tout en les observant du coin de l'œil. Après un goûter très animé, tous les enfants se regroupent pour la photo qui immortalisera leurs déguisements bariolés et leurs frimousses peinturlurées.

Association MULTIPLES SERVICES HANDICAP

Cette association (régie par la loi de 1901) propose ses services aux Handicapés et aux incapables Majeurs pour les aider à faire valoir leurs droits, à exercer des recours auprès des Autorités judiciaires et administratives. Elle propose aussi son aide pour l'insertion dans la vie économique et sociale.

Pour tout renseignement, s'adresser à M. André BOTTIER, 24 rue des Chauves 41310 Villechauve, tél. 02 54 80 39 18.

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

TITRE	MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Perception	Mme Moron Jocelyne M. Bois Robert	M. Chéreau Christian. M. Aubert Christian
A.E.P. Assainissement	M. Lajoux Alain Mme Moron Jocelyne	M. Bois Robert
SICTOM	M. Darjo Alain	M. Bois Robert
Syndicat mixte Pays Vendômois	M. Garcia Michel	M. Darjo Alain
SIDELC (Eclairage public)	M. Bottier André	M. Chéreau Christian
Syndicat scolaire (SIVOS)	M. Darjo Alain Mme Delétang Martine	Mme Moron Jocelyne

Le SICTOM Montoire-La Chartre (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) :

Infos utiles :

- ° **Pensez à sortir vos bacs** (déchets ménagers et déchets recyclables) en même temps, la veille au soir pour la collecte de vos déchets.

Pour faciliter le ramassage et gagner un temps précieux, il est demandé de présenter les bacs en plaçant la poignée du côté de la chaussée.

° Jours fériés : Après un jour férié dans la semaine, tous les ramassages sont systématiquement réalisés *le lendemain* du jour habituel.

° Bacs détériorés ou abîmés ?

Contacter le SICTOM qui réalisera l'intervention de maintenance (si possible, fournir le code barre inscrit sur le bac concerné).

Bac volé ?

Déposer plainte à la gendarmerie et fournir le procès-verbal ou une copie au SICTOM, qui effectuera une nouvelle dotation.

Nous vous rappelons ici les jours et horaires d'ouverture des déchetteries de Montoire et Prunay-Cassereau. Pensez à vous munir de votre carte d'accès aux déchetteries (*La demander en mairie si vous n'en possédez pas*).

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Montoire	9h – 12h	9h – 12h	9h – 12h	9h – 12h	9h – 12h	8h – 12h
	14h – 18h		14h – 18h		14h – 17h	14h – 18h
Prunay – Cassereau			9h – 12h			9h – 12h
					14h – 17h	

Encore plus d'informations et de renseignements pratiques : www.sictom-montoire.fr

Le SIVOS (Syndicat scolaire)

La construction du nouveau groupe scolaire pour les classes maternelles et élémentaires s'est achevée en juin 2012 et accueille actuellement les élèves pour la 2^{ème} fois (année scolaire 2013-2014).

Rappelons que la nouvelle école bénéficie d'un service de restauration dans un local spécial attenant au bâtiment scolaire. Le choix du prestataire pour la fourniture des repas a été arrêté par une commission spécialement créée à cet effet. Le choix, auquel ont participé des représentants des parents d'élève, s'est fait sur la base du meilleur rapport qualité-prix et sur la proximité des fournisseurs des produits alimentaires.

Il faut insister sur le fait que ce service comprend non seulement l'achat des repas mais aussi la réception, le réchauffage et la distribution des plats aux écoliers, effectués par un personnel spécialisé, dans des conditions d'hygiène rigoureuses. Il faut aussi du personnel d'assistance et de surveillance (ATSEM) pendant la durée des repas, surtout pour les enfants de maternelle. Enfin il faut assurer l'entretien du matériel et des locaux de restauration. Par conséquent, pour un repas servi, l'achat de la nourriture représente environ *la moitié seulement du coût total*.

Aux frais de *fonctionnement* du groupe scolaire, s'ajoute, pour une période de 15 ans, une charge d'*investissement* dans le remboursement des prêts contractés pour la construction des bâtiments.

MISSION LOCALE DU VENDÔMOIS

Pour tous les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire, un accompagnement individualisé peut vous être proposé pour vous apporter selon votre niveau, vos besoins vos difficultés des réponses sur :

- Choisir un métier, élaborer un projet professionnel,
- Se former pour entrer dans la vie active,
- Se loger, se déplacer, trouver des solutions financières
- Chercher et trouver un emploi en participant à l'atelier **Dynamic'Emploi**, (ouvert le Mardi de 9 h à 12 h et le Jeudi de 14 h à 17 h)
- Réaliser un CV et rédiger une lettre de motivation avec l'Atelier collectif

Vous souhaitez nous rencontrer ? Contactez-nous pour fixer un rendez-vous :

du lundi au vendredi : 9 h – 12 h 30 et 13 h 30 – 17 h 30

au 02 54 77 14 87

La Mission Locale assure également des permanences :

LIEU	JOUR et HORAIRES	Tél. pour rendez-vous
Mairie de St Amand-Longpré	Vendredi semaines paires de 14 h à 17h 30	02 54 77 14 87
Maison de l'Emploi de la formation et des Métiers de Montoire	Jeudi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h	02 54 23 74 46

Pour les Entreprises, un service ajusté à vos besoins :

- Analyse des besoins de main-d'œuvre et aide au recrutement
- Information sur les mesures d'aide à l'emploi
- Suivi des jeunes en emploi

Amélioration de l'habitat : PACT du Loir-et-Cher

Vous êtes propriétaire d'un logement (occupant ou bailleur), vous souhaitez réaliser des travaux (accessibilité, adaptation intérieure et extérieure, mise aux normes, isolation , chauffage, raccordement aux réseaux...), vous pouvez bénéficier d'aides financières sous certaines conditions. Le PACT du Loir-et-Cher vous conseille et vous dirige dans le montage de votre projet (02 54 55 51 11).

- **Conseils préalables** : à la demande des propriétaires, le PACT effectue une visite conseil ou une étude de faisabilité technique et financière qui permet de guider le choix des travaux. Le propriétaire décide en connaissance de cause d'effectuer les travaux qu'il peut budgétiser.

Depuis 2007, le Conseil Général prend en charge les frais de visite pour les personnes âgées ou handicapées éligibles aux aides de l'ANAH qui souhaitent réaliser des travaux d'adaptation de leur logement.

- **Assistance administrative** : le CDAHR-PACT recherche toutes les aides financières possibles pour faciliter la réalisation de travaux et se charge de l'établissement des dossiers de financement.

Renseignez-vous auprès de :

Pour les propriétaires occupants : **02 54 55 51 18**

Pour les propriétaires de logements locatifs: **02 54 55 51 17**

PACT de Loir-et-Cher

27 rue Robert Nau 41000 Blois

La MSA -Touraine

Deuxième régime de sécurité sociale, la Mutualité Sociale Agricole assure une mission de service public par la gestion de la protection sociale de la population agricole. Elus par les assurés agricoles, les *délégués cantonaux* assurent une relation privilégiée avec les services de la MSA. Voici les délégués du Comité cantonal de St Amand :

Délégué(e)s	Téléphone
Mme BAUDRON Martine	02 54 82 80 85
M. FOUGERON Vincent	02 54 82 83 12

La MSA-Touraine propose un service de *TÉLÉASSISTANCE* : PRESENCE VERTE

PRESENCE VERTE TOURAINE

BLOIS : 19 avenue de Vendôme **Tél. 02 54 44 87 26**

TOURS : 31 rue Michelet **Tél. 02 47 31 61 96**

Grâce à un transmetteur relié aux réseaux électrique et téléphonique, une simple pression sur le déclencheur porté au cou ou au poignet suffit pour déclencher un appel d'urgence.

Présence Verte s'adresse à toute personne retraitée ou non. Présence Verte accompagne ses abonnés au quotidien par des relations de réconfort et de convivialité : visites, appels, cartes d'anniversaire et de fête...

Différentes aides peuvent être apportées par le Conseil Général, les caisses de retraite, les communes

L'ADMR Loir-et-Cher : des solutions pour vous simplifier la vie

L'aide pour tous

Célibataire ou couple, actif ou retraité, jeune ou moins jeune, habitant la ville ou la campagne, l'ADMR propose une gamme de services tels que ménage, repassage, garde d'enfants à domicile, etc.

Tél. 02 54 73 58 00

L'aide aux familles

L'ADMR met à votre service un personnel qualifié : Technicienne de l'Intervention Sociale et Familiale ou Auxiliaire familiale en cas de difficultés liées à des événements divers : grossesse difficile, décès, hospitalisation, problèmes sociaux. Prise en charge des enfants, aide aux tâches quotidiennes, aide morale sont les missions qu'elles mettront en œuvre pour vous soutenir.

Tél. 02 54 56 28 00

L'aide aux personnes âgées à domicile

Tâches ménagères, aide à la toilette, garde à domicile de jour et de nuit : l'ADMR dispose d'une large palette de services.

Tél. 02 54 73 58 00

L'aide aux personnes Handicapées

L'ADMR intervient auprès des personnes handicapées à la suite d'un accident ou d'une maladie évolutive pour leur permettre de rester ou revenir à leur domicile. L'ADMR soutient les parents d'enfants handicapés en les accompagnant dans diverses activités. Des auxiliaires de vie apportent une aide pour les actes essentiels de la vie quotidienne : lever, coucher, toilette, préparation et prise des repas.

Tél. 02 54 73 58 00

Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)

Un infirmier coordinateur prend en compte vos besoins et des aides soignantes diplômées assurent les actes quotidiens liés à votre état de santé (toilette, lever, surveillance de l'état général, ...) à votre domicile.

Tél. 02 54 73 58 01

L'Association locale ADMR Entre Loir et Loire vous propose une série de services pour faciliter la vie domestique et sociale :

La livraison de repas

Ce service s'adresse 7 jours sur 7 à toute personne âgée ou handicapée. La livraison est assurée au moyen d'une camionnette réfrigérée.

Tél. 02 54 73 58 06

Le transport accompagné

L'ADMR propose une aide aux déplacements, un accompagnement pour faire les courses, les démarches administratives ou bien les visites et les promenades.

Tél. 06 77 07 27 25

Travaux à domicile

L'ADMR peut faire pour vous de petits travaux d'entretien, de bricolage, de jardinage.

Tél. 06 77 07 27 25

Le Recensement et la journée d'appel de Préparation à la Défense

Dans les trois mois qui suivent leur 16^{ème} anniversaire, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile (ou au consulat s'ils résident à l'étranger).

Cette démarche obligatoire s'insère dans *le parcours de citoyenneté* qui comprend, outre le recensement, l'enseignement de défense et la Journée d'Appel et de Préparation à la Défense (JAPD).

Le recensement facilite l'inscription sur les listes électorales et permet d'effectuer la Journée d'Appel et de Préparation à la Défense (JAPD). Cette journée donne lieu à la délivrance d'un certificat qui est exigé pour présenter les concours et examens organisés par les autorités publiques (permis de conduire, baccalauréat, inscription en faculté...).



Pour tout renseignement, veuillez contacter :
votre mairie au **02 54 80 30 46**
ou le Centre du Service National de Tours au **02 47 77 21 71**
E-mail : csn-trs@dsn.sga.defense.gouv.fr.

Le conciliateur de Justice



Les conciliateurs de Justice ont pour mission d'offrir une alternative amiable à une solution contentieuse des conflits. Ils assurent des permanences dans tous les Cantons du Département, ainsi qu'au Tribunal d'Instance et à la Maison de la Justice et du Droit de Blois. Ils assurent une mission de service public. Ils sont assermentés, disponibles, volontaires et bénévoles.

Leur action peut intervenir dans le cadre de conflits tels que :

- les troubles de voisinage
- les litiges entre commerçants artisans et leurs clients
- les différends entre locataires et propriétaires
- les différends issus du droit de propriété
- les désaccords suite aux transactions entre vendeur et acheteur

En pratique, c'est au Tribunal d'Instance ou à la Mairie qu'il faut s'adresser pour connaître le lieu des permanences. Il est possible, à tout moment, de contacter la Permanence des Conciliateurs de Justice en appelant :

Tél : 02 54 56 26 62

(si nécessaire, laisser un message)

ou en envoyant un e-mail : conciljustice41@wanadoo.fr

Environnement local et nuisances sonores

Il est bon de rappeler ici *l'arrêté préfectoral* qui vise à limiter dans le temps ces nuisances.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS GÉNÉRAUX

Notre Secrétaire de Mairie, Sophie Fouquet, vous propose un tableau récapitulatif des formalités administratives à accomplir dans différentes circonstances de la vie d'un Citoyen, de sa naissance à son décès, ainsi que des démarches nécessaires à l'obtention de pièces administratives officielles.

<u>ÉTAT CIVIL</u>			
NATURE	LIEU DE DÉLIVRANCE	PIÈCES A FOURNIR	OBSERVATIONS
CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ	Mairie du domicile	- Copie intégrale acte de naissance - 2 photos d'identité - Un justificatif de domicile récent : (facture électricité, eau, téléphone y compris portable, avis d'imposition)	- Coût : gratuit - * <i>perte ou vol</i> : 25 € - Validité : 15 ans - Présence obligatoire du demandeur pour prise empreinte
PASSEPORT	Mairie équipée d'une station Biométrique Ex : Vendôme, Montoire, Château-Renault	- carte d'identité - justificatif de domicile - 2 photos d'identité Contactez le centre souhaité pour prendre rendez-vous : <u>Vendôme</u> : Mairie annexe des Rottes 42 ter, avenue Jean Moulin Tél : 02.54.89.43.99 <u>Mairie de Montoire</u> : Place Clémenceau Tél : 02.54.85.00.29 <u>Mairie de Château-Renault</u> : Avenue du Château Tél : 02.47.29.85.50	- Coût : 86 € - validité : 10 ans - Le demandeur doit retirer en personne le passeport au lieu du dépôt du dossier

NATURE	LIEU DE DÉLIVRANCE	PIÈCES A FOURNIR	OBSERVATIONS
EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE SANS FILIATION	Mairie du lieu de naissance	- Nom, prénom, date de naissance	- Coût : gratuit Si la demande est faite par courrier, il convient de joindre une enveloppe affranchie indiquant l'adresse du retour
EXTRAIT D'ACTE DE MARIAGE	Mairie du lieu du mariage	- Date du mariage, noms de famille, prénoms et date de naissance des époux	- Coût : gratuit Si la demande est faite par courrier, il convient de joindre une enveloppe affranchie indiquant l'adresse du retour
EXTRAIT D'ACTE DE DÉCÈS	Mairie du lieu de décès ou Mairie du dernier domicile du défunt	- Nom, prénoms du défunt et date de décès	- Coût : gratuit Si la demande est faite par courrier, il convient de joindre une enveloppe affranchie indiquant l'adresse du retour
LIVRET DE FAMILLE	Mairie du domicile	- En cas de perte, vol ou destruction (demande de duplicata) * un justificatif d'identité du titulaire du livret * un justificatif de domicile * documents d'état civil des personnes figurant sur le livret - En cas de séparation (demande d'un second livret) * un justificatif de motif de la demande (ex :décision de justice) * un justificatif d'identité du demandeur * un justificatif de domicile * documents justifiant toutes les indications du 1er livret ou présentation de celui-ci	- Coût : gratuit Retrait par le ou les titulaire(s) sur présentation d'une pièce d'identité - Coût : gratuit Retrait par le demandeur sur présentation d'une pièce d'identité

<u>FORMALITÉS</u>			
NATURE	LIEU DE DÉLIVRANCE	PIÈCES A FOURNIR	OBSERVATIONS
DECLARATION DE NAISSANCE	Mairie du lieu de naissance	- Certificat de naissance établi par le médecin ou la sage-femme - Acte de reconnaissance si celui-ci a été établi avant la naissance - Livret de famille si les parents en possèdent déjà un	- Coût : gratuit Doit être effectuée dans les trois jours qui suivent le jour de la naissance
DECLARATION DE DECES	Mairie du lieu de décès	- Certificat de décès établi par le médecin - Pièce possédée par le déclarant prouvant l'identité du défunt : livret de famille, pièce identité, acte de mariage	- Si le décès survient à l'hôpital, la déclaration sera faite directement par l'hôpital à la mairie du lieu de décès - En cas d'appel à une entreprise de pompes funèbres, celle-ci peut se charger des démarches.
MARIAGE	Mairie du lieu du mariage	Pour chacun des futurs époux : - une pièce d'identité - un justificatif de domicile - informations relatives aux témoins (noms, prénoms date et lieu de naissance, domicile et profession) - copie intégrale d'acte de naissance - certificat du notaire s'il y a contrat de mariage	
RECENSEMENT MILITAIRE	Mairie du lieu de domicile	- pièce identité - livret de famille	- Coût : gratuit - l'attestation de recensement est nécessaire pour se présenter aux examens concours publics et permis de conduire - le recensement permet l'inscription d'office sur la liste électorale.
INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES	Mairie du lieu du domicile	- carte d'identité ou passeport valide ou expirée depuis moins d'un an - justificatif de domicile de moins de trois mois	- Coût : gratuit Inscription avant le 31 décembre de l'année pour pouvoir voter à partir du 1^{er} mars de l'année suivante

<u>VÉHICULES</u>			
NATURE	LIEU DE DÉLIVRANCE	PIÈCES A FOURNIR	OBSERVATIONS
CARTE GRISE	Préfecture Du loir et cher Tél : 0810.02.41.41	Selon le cas : - Un justificatif d'identité en cours de validité - Un justificatif de domicile - Une demande d'immatriculation de véhicule - Le certificat d'immatriculation (en cas de modification ou acquisition véhicule d'occasion) - Une déclaration de cession (qui comprend le certificat de vente signé de l'ancien propriétaire et le nouvel acquéreur) ou une facture - Le procès-verbal de visite technique pour un véhicule de plus de 4 ans. - Une déclaration de vol ou perte	- Coût : fonction de la puissance du véhicule